



MUNICIPALITE DE GLAND

Préavis municipal n° 24 relatif à la rénovation et au remplacement des installations de diverses places de jeux

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Préambule

Dans le cadre de son programme d'assainissement des places de jeu communales, la municipalité a procédé depuis quelques années déjà à la transformation et la rénovation des places de jeux communales suivantes :

- Jardin public de la Dôle – Aménagement d'un coin pour les petits – préavis n°72 - 2000
- Place de jeu « SI le Bochet » (derrière le restaurant le P'tit Paris) – préavis n°27 – 2003
- Place de jeu de l'école de Mauverney – préavis n°67 – 2005
- Place de jeu de l'école de la Dôle – préavis n°67 - 2005
- Place de jeu de « Cité-Ouest » - 2005

Afin de poursuivre cet effort et de mettre l'ensemble de nos places de jeux en conformité avec les normes actuellement en vigueur, la municipalité a sollicité le BPA (bureau de prévention des accidents) afin qu'il procède à une expertise détaillée des places n'ayant pas encore fait l'objet d'un assainissement.

Aussi, sur la base de cette expertise, la municipalité a décidé de rénover les places de jeux suivantes :

- Place de jeu du centre sportif « En Bord »
- Place de jeu du Ruttet
- Place de jeu des Laurelles
- Jardin public de la Dôle

Les rapports d'expertise reçus du BPA montrent clairement que la grande majorité des jeux installés ne correspondent plus aux normes de sécurité en la matière et qu'une réfection en profondeur de ces places de jeux est nécessaire. Ces travaux de réfection consistent à remplacer les jeux défectueux, adapter ceux qui peuvent l'être et mettre en place des sols souples afin de limiter les risques en cas de chute.

Parmi plusieurs types de revêtement existants sur le marché, la municipalité a porté son choix sur un revêtement souple identique à ceux posés sur les places de jeux communales ayant déjà fait l'objet d'une rénovation.

Certes, l'investissement de départ est plus important, mais il demande ensuite un entretien minimum au contraire des sols amortissants en copeaux, en sable ou en graviers. En effet, outre les problèmes d'hygiène que peuvent poser ces derniers (déjections canines par exemple), il convient de vérifier de manière très fréquente que l'épaisseur des copeaux, du sable ou du gravier soit suffisante pour remplir sa fonction amortissante. En outre, on ne peut pas éviter qu'une mauvaise utilisation de ces matériaux soit faite par des enfants lançant des copeaux, du sable ou des cailloux pour s'amuser.

Description des travaux projetés

A. Place de jeux du centre sportif « En Bord »

Cette place située au Nord des vestiaires du centre sportif est actuellement équipée d'une tour combinée avec toboggan. Cette installation datant de 1985 a déjà fait l'objet de plusieurs travaux d'entretien et de restauration par nos employés communaux. Malgré cela, elle ne répond de loin plus aux normes de sécurité actuelles et comporte des risques pour ses utilisateurs.

Nous projetons de la remplacer par un jeu équipé de deux tours, une passerelle, une rampe arquée, une paroi de grimpe et deux balançoires. D'autre part nous installerons dans la pente du terrain deux toboggans récupérés l'un sur l'installation existante et l'autre au jardin public de la Dôle.

Le sol en copeaux existant (ou ce qu'il en reste) sera remplacé par un sol souple amortissant correspondant aux hauteurs de chute des l'installation proposée.



Jeu existant



Modèle de jeu

B. Place de jeux du Ruttet

Cette place de jeux est située à la croisée de la Vy-Creuse et du chemin de la Chavanne. Elle est située sur un droit de superficie en faveur de la commune de Gland.

L'ensemble des jeux existants sur cette place datant des années 1985-86 ne sont plus dans les normes et de ce fait doivent être remplacés à l'exception de la balançoire « perroquet » sur ressorts qui y a été installée en 2006.

D'autre part les chemins goudronnés sont complètement défoncés par les racines des arbres plantés sur la parcelle.

Ces jeux seront remplacés par :

- une balançoire à deux sièges
- un bac à sable avec couverture de protection
- un toboggan combiné

Un sol souple sera posé sous l'ensemble des jeux.



Toboggan combiné

En outre, les chemins seront dégrappés de leur revêtement goudronné, leur planie sera refaite avec du tout venant concassé du Jura.

C. Place de jeux des Laurelles

La place de jeux se situe à l'angle du chemin des Laurelles et du cheminement piétonnier reliant le chemin de l'Aubépine.

L'ensemble des jeux existants sur cette place datant des années 1985-86 ne sont plus dans les normes et de ce fait doivent être remplacés à l'exception du bac à sable.

Les haies existantes permettant de protéger les habitations voisines des nuisances provoquées par cette place de jeu avaient à l'époque été plantées avec des arbustes appelés berberis. Ces haies doivent également être arrachées du fait de la présence d'épines très longues et donc dangereuses pour les enfants. Elles seront remplacées par une palissade en bois ou par une nouvelle haie d'essence compatible avec la présence d'enfants.



Haie de berberis



Parcours avec tourelle et toboggan

Les jeux seront remplacés par :

- une balançoire à deux sièges
- un parcours avec tourelle et toboggan

Un sol souple sera posé sous l'ensemble des jeux.

D. Jardin public de la Dôle

Ce jardin public se situe à l'angle du chemin de la Dôle et de l'avenue du Mont-Blanc. La plupart des jeux installés date des années septante et huitante. Seule une petite place destinée aux petits enfants a été aménagée en l'an 2000. Cette petite place est conforme aux normes et ne fait donc pas l'objet du présent préavis.

Afin de limiter le montant du crédit que nous vous soumettons, la municipalité a décidé de garder le carrousel, le filet à grimper et la tour à sable dans leur état actuel. Lorsqu'ils devront être remplacés, ces jeux le seront dans le cadre des budgets de fonctionnement annuels.

Nous poserons un sol souple sous la balançoire pendulaire et sous l'arbre à grimper.

Tous les autres jeux seront remplacés par :

- un parcours avec tour et toboggan
- un jeu d'eau
- une balançoire à deux sièges
- une balançoire à bascule
- un ensemble de gymnastique hexagonal



Coût des travaux

Le coût de ces travaux est basé d'une part sur les prix catalogue des engins de jeux et d'autre part sur des devis estimatifs établis par notre service technique communal. Ces devis reposent sur des expériences récentes en la matière.

A) Place de jeux du centre sportif « En Bord »

Travaux de génie-civil et revêtement souple	fr.	28'800.--
Fourniture des jeux	fr.	0.--*
Total HT	fr.	28'800.--

* déjà achetés fin 2006 par le biais du budget

B) Place de jeux du Ruttet

Travaux de génie-civil et revêtement souple	fr.	35'300.--
Fourniture des jeux	fr.	8'600.--
Total HT	fr.	43'900.--

C) Place de jeux des Laurelles

Travaux de génie-civil et revêtement souple	fr.	38'300.--
Fourniture des jeux	fr.	25'500.--
Total HT	fr.	63'800.--

D) Jardin public de la Dôle

Travaux de génie-civil et revêtement souple	fr.	88'000.--
Fourniture des jeux	fr.	43'200.--
Total HT	fr.	131'200.--

Récapitulatif

Place de jeux du centre sportif « En Bord »	fr.	28'800.--
Place de jeux du Ruttet	fr.	43'900.--
Place de jeux des Laurelles	fr.	63'800.--
Jardin public de la Dôle	fr.	131'200.--
Divers et imprévus, environ 5 %	fr.	13'898.--
Total HT	fr.	281'598.--
TVA 7,6 %	fr.	21'402.--
Coût total des travaux TTC	fr.	303'000.--

Financement

Le financement de ces travaux pourrait être assuré, le cas échéant, par les disponibilités de la bourse communale. Toutefois, nous sollicitons conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de 303'000 francs aux conditions les plus favorables.

Cet éventuel emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié de Frs 97'000'000. Au 30 avril 2007, notre endettement s'élève à Frs 81'152'500 + limite commerciale à la BCV de Frs 640'000 + créanciers ouvert de Frs 300'000 maximum.

Le montant des investissements acceptés par le conseil communal et en cours de réalisation à ce jour s'élève à Frs 1'966'600. Cette dépense de Frs 303'000 sera ajoutée à ce montant si le conseil communal accepte ce présent préavis.

Pour votre information, une association locale se propose de financer l'installation d'un jeu.

Amortissement

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 10 ans.

Sur la base d'un taux d'intérêt de 3.5 %, nos charges financières pourraient s'élever la première année à 40'905 francs (intérêts : 10'605 francs et amortissements : 30'300 francs).

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu - le préavis municipal n°24 relatif à la rénovation et au remplacement des installations de diverses places de jeux ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- I. - d'accorder le crédit de 303'000 fr. et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux de rénovation et de remplacement des installations de diverses places de jeux ;
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter si nécessaire, la somme de 303'000 fr.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

G. Creteigny

D. Gaiani

Personne responsable : Mme Florence Golaz, municipale

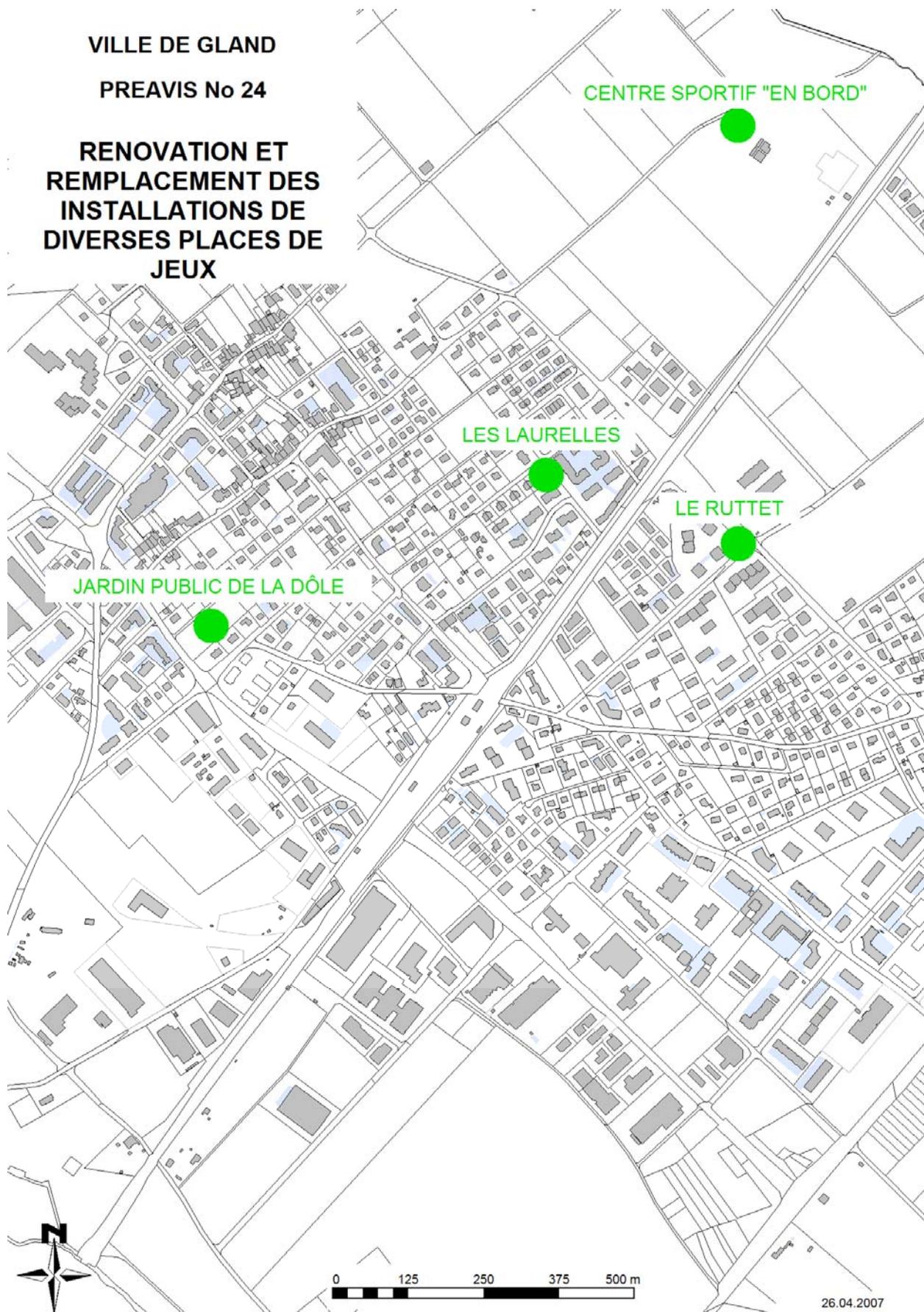
Annexe : 1 plan de situation

Gland, le 30 avril 2007.

VILLE DE GLAND

PREAVIS No 24

**RENOVATION ET
REPLACEMENT DES
INSTALLATIONS DE
DIVERSES PLACES DE
JEUX**



26.04.2007